ACS/2013/TRADE/BusinessVisasWorkingGroup.II/INFO.002

Original: anglais

Dernière mise à jour : le 12 août 2013

ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE

<u>DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES RELATIONS</u> <u>ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES</u>

RAPPORT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS

Introduction

La I Réunion du Groupe de Travail sur les Visas d'Affaires a eu lieu le 25 janvier 2013, et a fait office de forum de discussion des stratégies qui peuvent être mises en œuvre pour créer un environnement idéal pour le commerce et l'investissement, en mettant l'accent sur la facilité d'obtention de visas d'affaires. La réunion a aussi servi à déterminer les obstacles rencontrés dans la procédure bureaucratique d'obtention de la documentation pertinente permettant à la communauté des affaires et des investissements d'opérer légalement dans la région de l'AEC.

Dans un effort pour lutter contre ces entraves que rencontrent les gens d'affaires, les investisseurs, de même que les pays hôtes, le Groupe de travail a recommandé de:

 Définir clairement ce qu'est un homme ou une femme d'affaires et un investisseur, et fournir une explication détaillée du type d'activités dans lesquelles ils peuvent être engagés, ainsi que des services auxquels ils ont droit

Dernière mise à jour : le 12 août 2013

Considérer la possibilité d'introduire un visa d'investisseur.

• Faire une étude comparative entre un investisseur et un homme ou une femme d'affaires.

- Unir les politiques d'immigration et commerciales, de manière de faire coïncider le temps requis par les procédures administratives que doivent réaliser les gens d'affaires et les investisseurs pour mener à bien leurs transactions.
- Demander à tous les États membres d'envoyer à l'AEC leurs informations sur l'immigration, afin qu'elles soient compilées, enregistrées sous forme de tableau et publiées sur le site Web de l'AEC. [La Direction du Commerce a demandé à tous les États membres d'envoyer ces informations, afin de pouvoir fournir une analyse précise et détaillée de la situation.]
- Présenter sur le site Web de l'AEC, tous les liens relatifs à la législation et aux procédures concernant les visas, ainsi que ceux des ambassades et des autorités d'immigration des États membres.
- Informer régulièrement le Secrétariat de l'AEC des actualisations des lois d'immigration et règlements concernant les gens d'affaires et/ou les investisseurs.

Mise à jour des activités entreprises

Suite aux conclusions de la I Réunion du Groupe de Travail sur les Visas d'Affaires, la Direction du Commerce a transmis la demande d'informations relatives à la délivrance de visas d'affaires et/ou le traitement des investisseurs. Elle a également renvoyé le questionnaire-pays aux États membres qui ne l'avaient pas retourné ainsi qu'aux pays désireux de mettre à jour ou d'amender les renseignements fournis.

A ce jour, la Direction a reçu de nouvelles réponses émanant d'un État membre.

Dernière mise à jour : le 12 août 2013

La Direction du Commerce a également préparé un Tableau comparatif des exigences propres à chaque État membre régissant l'entrée des gens d'affaires et des investisseurs sur leur territoire. Ce tableau est joint en annexe au présent rapport

Les recherches se poursuivent dans ce domaine et la direction encourage les États membres à fournir les informations pertinentes requises de façon à progresser en la matière.